



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 73538

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les causes législatives aux difficultés rencontrées dans le contrôle fiscal. La Cour des comptes rappelle, dans son rapport public annuel, que « les difficultés du contrôle fiscal tiennent aussi à la complexité et à l'instabilité croissantes de la législation fiscale, notamment à la multiplication des dispositifs dérogatoires ». Cette situation législative entretient une complexité fiscale à laquelle, souligne également la Cour, il est faiblement incité de s'attaquer. La complexité législative et la très grande variété des dérogations affectent non seulement l'égalité devant l'impôt, mais aussi devant son acquittement et le contrôle fiscal : « certains secteurs d'activité, certaines catégories de contribuables, certains dispositifs dérogatoires et certains impôts sont moins contrôlés que d'autres, parce que c'est plus difficile et moins immédiatement rentable en termes budgétaire ou répressif ». Face à cette inégalité devant l'acquittement de l'impôt et le contrôle fiscal, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures envisagées par le Gouvernement afin de stabiliser la législation fiscale et de réduire fortement les dérogations.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73538

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2536

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)